



DELIBERATION
N° CM 41/046/2025

DÉLIBÉRATION **DU CONSEIL MUNICIPAL**

- Séance du 20 mai 2025 -

Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :
27

Présents et représentés :
27

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 mai, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués le 14 mai 2025, se sont réunis en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, à la Mairie, salle du Conseil.

PRÉSENTS : M. Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire,
M. Olivier MALECAMP, Mme Muriel CHEVRON, M. Régis CARPENTIER, Mme Marie-Hélène CHAPDELAINE, M. Nicolas FOUQUE, M. Thierry FAVOCCIA, Mme Marie-Christine HARISLUR, Adjoints au Maire,
M. Pierre PAREUX, Mme France NOIROT, Mme Isabelle BOTIN, Mme Marie-France DELANZY, M. Didier BONNIER, M. Michel BURILLO, M. Thierry DELCUPE, Mme Sophie Anne PÉAN, Mme Christine ROUSSET, Mme Véronique MAFFÉO, Mme Adeline CLOGENSON, M. Philippe CHERY, M. Julien BOUILLON, Mme Sylvie MARCHAND, M. Laurent MEUNIER, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : M. Patrick BONNEMYE qui donne procuration à Mme Muriel CHEVRON, M. Nicolas PIOT qui donne procuration à M. Nicolas FOUQUE, M. Ludovic GOURDY qui donne procuration à Mme Christine ROUSSET, Mme Valérie RICHETIN qui donne procuration à Mme Sylvie MARCHAND.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Christine ROUSSET

- **Budget Communal – Cadences d’amortissement – Tapis en gazon synthétique du terrain de football**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l’instruction comptable M57,

Considérant qu’il appartient au Conseil Municipal de fixer, sur proposition de l’Ordonnateur, les cadences d’amortissement pour les immobilisations concernant la Commune,

Considérant la création d’un terrain de football en gazon synthétique dans le cadre de la restructuration du complexe sportif – Place de l’Orangerie à Ollainville,

Considérant que le tapis en gazon synthétique doit en principe être remplacé après 15 à 20 ans d’utilisation, selon les recommandations de la Maîtrise d’œuvre et des installateurs,

Considérant que la durée d’amortissement de ces installations peut être estimée entre 15 et 20 ans,

Entendu l’exposé de Monsieur Thierry DELCUPE, Conseiller Municipal,

**APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ,
À LA MAJORITÉ ABSOLUE (3 voix contre : Mme Marchand, M. Meunier, Mme Richetin)**

- Décide de fixer la cadence d'amortissement du tapis en gazon synthétique du terrain de football à 18 ans.

Le 26 mai 2025

Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire

The block contains a circular official stamp of the 'MAIRIE d'OLLAINVILLE' in blue ink. The stamp features a central emblem with a sun and a figure. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to read 'Giraudau'.